

Loi de finances 2026 et actualité fiscale 2025 (actualité doctrinale et jurisprudentielle)

LDF26PLAGNET

Paris : 16 Janvier 2026

Toulouse : 20 Janvier 2026

Bordeaux : 22 Janvier 2026

Objectifs

Le but est une bonne connaissance des nouvelles dispositions fiscale contenues dans la loi de finances, la documentation administrative ainsi que les évolutions de la jurisprudence

Public Visé

Le stage s'adresse à des avocats praticiens du droit fiscal

Objectifs pédagogiques

Le but est une bonne connaissance des nouvelles dispositions fiscale contenues dans la loi de finances, la documentation administrative ainsi que les évolutions de la jurisprudence

Méthodes et moyens pédagogiques

Un support écrit de 60 pages environ est mis à disposition des stagiaires

Pré Requis

Le stage s'adresse à des avocats praticiens du droit fiscal

Parcours pédagogique

Etudes textes, des arrêts / Commentaires / Débat

1 ° PARTIE : Projet de loi de finances pour 2026 : 3 heures

FISCALITE PERSONNELLE : 1 heure

IR

Calcul de l'impôt

-Barème

Réductions d'impôt

-Aménagements de la réduction d'impôt IR-PME

-Aménagements de la réduction d'impôt pour dons dite « Coluche »

-Aménagements de la réduction d'impôt pour frais de scolarité

Reconductio

n de la contribution différencielle sur les hauts revenus

Catégories de l'IR

Pensions de retraite

-Aménagements de l'abattement de 10 %

Bénéfices agricoles

-Reconductio

n de la dotation pour épargne de précaution

-Reconductio

n du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique,

-Instauratio

n d'un dispositif d'exonération sous condition de remploi des indemnités perçues à l'occasion d'opérations d'abattage, pour raisons sanitaires,

d'animaux affectés à la reproduction du cheptel

Fiscalité patrimoniale

-Instauratio

n de la taxe sur les actifs non affectés à une activité opérationnelle des sociétés holdings patrimoniales

FISCALITE DES ENTREPRISES : 2 heures

Fiscalité des résultats

-Reconductio

n et aménagements de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

-Aménagements des règles « Pilier 2 » relatives à l'imposition minimale mondiale des grandes entreprises multinationales

-Nouveau régime « zoné » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

TVA

-Réforme de la franchise en base de TVA

-Ajustements au dispositif de facturation électronique et transmission

électronique de données

Impôts locaux

-Aménagements de l'intégration dans les bases d'imposition des révisions des valeurs locatives cadastrales et des mécanismes destinés à en atténuer les effets

2°PARTIE : Actualité jurisprudentielle et doctrinale : 4 heures

Section 1 : Fiscalité des résultats : 1 heure 30

CHAMP D'APPLICATION

-Transfert d'une activité en ZRR

-Organismes à but non lucratif réalisant des opérations lucratives à titre accessoire
DETERMINATION DU RESULTAT IMPOSABLE

Sociétés de personnes

-Calcul de la part dans les résultats

-Provisions constituées par les associés

-Contrôle du taux d'intérêt d'un emprunt contracté par une société

-Prestations discontinues à échéances successives : c'est le contrat qui fixe la date de fin d'exécution

-Les difficultés de remise en cause des prix de transfert

-Dédiction d'une provision pour charges

CALCUL DE L'IMPÔT

-Application du taux d'IS de 15 % : Calcul du seuil de chiffre d'affaires
PLUS-VALUES

-Plus-values sur cession de titres de participation :

-Exonération de la plus-value en cas de départ à la retraite : date du départ en retraite

-Calcul de la plus-value de cession de parts de SCI

Section 2 : REVENUS DISTRIBUÉS : 30 mn

-Compte courant

-Précisions sur la définition du « maître de l'affaire »

-Cession de titres à prix minoré et imposition des revenus distribués

-Apport de titres à une société à l'IS, application du sursis d'imposition puis réduction du capital de la société.

Section 3 : TVA : 15 mn

-Certification des logiciels de caisse : précisions administratives

-Indemnité pour consommation indue de gaz : imposable

-Mise à disposition par une entreprise de véhicules à ses salariés

Section 4 : TAXE SUR LES SALAIRES : 15 mn

-Calcul du rapport d'assujettissement : part de bénéfices de sociétés civiles revenant à une holding

Section 5 : FISCALITE PERSONNELLE : 1 h

BENEFICES NON COMMERCIAUX

-Associés des SEL : précisions jurisprudentielles

PLUS-VALUES IMMOBILIERES DES PARTICULIERS

-Appréciation « objective » de la qualité de « résidence principale »

-Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles

PLUS-VALUES MOBILIERES DES PARTICULIERS

-Conditions de l'application de l'abattement de 500 000 euros (départ à la retraite d'un dirigeant de société)

-Calcul du prix d'acquisition de la nue-propriété de titres démembrés

DROITS D'ENREGISTREMENT

-Droits de vente d'immeubles, la définition du « primo-accédant »

-Clause de préciput

-Engagement de construire et exonération de taxe de publicité foncière

-Répartition des dettes grevant un actif successoral en cas de démembrement de propriété

-Date d'appréciation de la nature des titres vendus

Section 6 : CONTROLE FISCAL : 30 mn

-Limitation de la durée de la vérification

-Factures de complaisance

-Erreur comptable délibérée

-Imposition d'office et saisine du supérieur hiérarchique

-Manquement délibéré :

-Le contrôle des remboursements de crédits de TVA

-Vérification d'une société de personnes

-Utilisation, par l'administration, d'informations couvertes par le secret professionnel

-Correction symétrique des bilans, « droit à l'oubli », computation du délai de 7 ans

Qualification Intervenant(e)(s)

Bernard PLAGNET (Professeur émérite à la Faculté de droit de Toulouse et ancien professeur à l'Ecole Nationale des impôts) / Benoît RAYNAUD (correspondant formation : avocat au barreau de Clermont-Ferrand, maître de conférences à l'Université d'Auvergne)

Méthodes et modalités d'évaluation

Un court questionnaire est soumis aux stagiaires au début et à l'issue de la formation

Modalités d'accessibilité handicap

Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ;

Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail. Contact : Aurélia Séroussi 01.45.63.76.07 / a.benshlush@jccp-fr.com

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 1 à 20 Personnes

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **400.00 € HT**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Tarif Adhérent
Inter
400.00 € HT



Contactez-nous !

AURELIA BEN SHLUSH
JURISTE COORDINATRICE RESEAU

Mail : a.benshlush@jccp-fr.com